

Rectificatif Générale colonial

Rectificatif n° 257 du 27 février 1950,

n° 257

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 27 février 1950
Numéro JO n° 2 du 28/02/1950	Date du numéro 28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1er. — Mohamed Farali est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire nu 6e échelon... ». Lire : « Art. 1er.. — Mohamed Farah est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire au 10e échelon... » (Le reste sans changement.)